

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 13 novembre 2025**

Délibération n°2025-11-13-1.1 relative à l'adoption du procès verbal  
de la séance du jeudi 9 octobre 2025

---

Le conseil d'administration de l'INSA Centre Val de Loire,

**VU :**

- Le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1 et suivants et L.715-1 et suivants ;
- Les statuts de l'INSA Centre Val de Loire
- Le règlement intérieur de l'INSA Centre Val de Loire

**Le conseil d'administration approuve :**

- Le procès-verbal de la séance du jeudi 9 octobre 2025

**Effectif statutaire : 40**

Membres en exercice : 39

**Quorum :**

Membres présents : 27

Membres représentés : 6

Total : 33

**Résultats des votes :**

Abstentions : 3

Blanc(s) ou nul(s) :

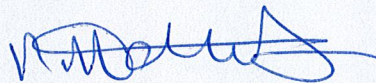
**Suffrages exprimés : 33**

Pour : 30

Contre :

**Le procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 9 octobre 2025 est adopté à la majorité.**

Fait à Blois, le 13 novembre 2025



Muriel HAUTEMULLE  
Présidente du conseil d'administration



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025 (Campus de Blois)**

**Présents ou représentés ayant voix délibérative :**

**Représentants des collectivités territoriales :**

- Madame Anne BESNIER, vice-présidente, représentant le conseil Régional Centre-Val de Loire
- Madame Virginie VERNERET, représentante du Conseil Départemental du Loir-et-Cher
- Monsieur Yann LAFFONT, vice-président, représentant Agglopolys

**Représentants des activités économiques et sociales :**

- Madame Bérangère THYREAU
- Monsieur Ulrich THOMIR

**Représentants des associations scientifiques et culturelles et des grands services :**

- Monsieur Ambroise FAVRIE, vice-président du conseil d'administration

**Représentants extérieures désignées par le conseil :**

- Madame Muriel HAUTEMULLE, présidente

**Représentants des professeurs des universités et assimilés**

- Monsieur Sébastien BERGER
- Monsieur Gaël GAUTIER
- Monsieur Frédéric KRATZ

**Représentant des autres enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés :**

- Monsieur Cédric EICHLER
- Madame Jane JANVIER
- Monsieur Frédéric MABILAT

**Représentants des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé :**

- Monsieur Didier CONSTANTIN
- Madame Karine COTTANCIN
- Monsieur Julien OLIVIER
- Monsieur Stéphane PERRON

**Représentants des étudiants**

- Monsieur Thomas AUBIN
- Madame Simane BENDDADA
- Monsieur Jules CARRÉ
- Monsieur Niels LOPEZ

**Présents ayant voix consultative :**

- Monsieur Gilbert MAKASSY, représentant le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours
- Monsieur Yann CHAMAILLARD, directeur
- Madame Catherine LEPAGNIER, directrice générale des services

**Excusés**

- Madame Isabelle SOCHET donne procuration à Sébastien BERGER
- Monsieur Khaled CHETEHOUNA donne procuration à Karine COTTANCIN
- Monsieur Jean-Luc HANUS donne procuration à Frédéric MABILAT
- Madame Vanessa RIALLAND donne procuration à Cédric EICHLER
- Monsieur Frédéric AURAMBOUT donne procuration à Didier CONSTANTIN
- Monsieur Alexandre DESFONTAINES donne procuration à Thomas AUBIN
- Monsieur Patrick BARNIER donne procuration à Virginie VERNERET
- Madame Irène FELIX donne procuration à Anne BESNIER
- Monsieur Serge RICHARD donne procuration à Muriel HAUTEMULLE



- Madame Isabelle LAFFEZ donne procuration à Stéphane PERRON
- Madame Caroline BELIN donne procuration à Frédéric KRATZ
- Monsieur Benjamin LE ROUX donne procuration Julien OLIVIER
- Madame Delphine BOISSEAUER donne procuration à Gaël GAUTIER
- Monsieur Franz CAILLAU donne procuration à Ulrich THOMIR
- Monsieur Grégoire BRUZULIER donne procuration à Yann LAFFONT
- Monsieur Sylvain PHILIPPE donne procuration à Ambroise FAYRIE
- Monsieur Romain HABERT absent ne donne pas de procuration
- Madame Nancy EYCHENNE absente ne donne pas de procuration

A l'ordre du jour :

1. Actualités

2. Pour approbation :

- 2.1 Approbation des procès-verbaux du jeudi 22 mai 2025 et jeudi 3 juillet 2025
- 2.2 Délibération portant sur l'évolution des maquettes pédagogiques Génie industriel pour l'année universitaire 2025/2026
- 2.3 Délibération portant sur la répartition des frais de la filière internationale
- 2.4 Délibération portant sur la définition du seuil des immobilisations et détermination des règles d'inscription à l'actif du bilan de l'INSA Centre Val de Loire
- 2.5 Délibération portant sur l'autorisation donnée au Directeur de procéder à la passation du marché de prestation de nettoyage des locaux et de la vitrerie de l'INSA Centre Val de Loire (lots 1 et 2)
- 2.6 Délibération portant sur le régime indemnitaire des Personnels Enseignants Chercheurs (RIPEC) Composante fonctionnelle C2
- 2.7 Délibération portant sur le contingent du CRCT accordé au titre de l'année universitaire 2025-2026
- 2.8 Délibération portant sur l'organigramme général

3. Pour information

- 3.1 Les indicateurs COMP
- 3.2 Les recommandations et rapport intermédiaire CTI

La présidente ouvre la séance en procédant à la lecture des procurations, rappelle les statuts et confirme le quorum. Elle informe de l'enregistrement de la séance comme lors des précédentes réunions afin de permettre la rédaction du procès-verbal et précise qu'une fois le PV adopté, l'enregistrement sera détruit.

1. Actualités

La présidente donne la parole au directeur pour présenter les actualités :

➔ Rentrée universitaire 2025/2026

Le directeur présente un bilan détaillé de la rentrée marquée par des projets structurants, une révision de l'offre de formation et une nouvelle dynamique de fonctionnement :

- Des projets structurants : l'Institut est lauréat au travers de consortium et porteur d'un certain nombre de projets (AMI et autres).
- Une révision de l'offre de formation avec, entre-autre, un avis favorable de la CTI sur la lettre d'intention pour l'ouverture d'un Bachelor en Cybersécurité à l'INSA Centre Val de Loire.
- Une nouvelle structuration de notre fonctionnement

L'autre élément marquant de la rentrée universitaire est l'accueil de tous les nouveaux arrivants, et pas seulement les premières années, à travers une semaine d'intégration commune aux Ingénieurs, apprentis et paysagistes sur les deux campus. Ce temps partagé a été construit par les différents



services afin de donner des informations aux étudiants pour les accompagner au mieux dans leur quotidien.

Un travail d'accompagnement a également été établi par le BDE pour présenter aux étudiants toutes les activités associatives et sportives au sein de l'établissement mais également faire découvrir les villes de Bourges ou de Blois.

Le directeur salue l'engagement de tous les acteurs sur cette action.

Cette semaine d'intégration a été réalisée avec une vraie volonté d'interconnaissance, de collectif et le sens du vivre ensemble sur les deux campus.

S'agissant des effectifs globaux ceux-ci sont en légère croissance (1714 étudiants contre 1693 l'an dernier) :

- Pour les 1<sup>ères</sup> année, l'effectif est rempli avec 221 étudiants,  
Le directeur rappelle que notre institut est le seul INSA qui a vu son nombre de candidatures augmenter dans un contexte où les filières scientifiques sont moins attractives et où la démographie fait qu'il y a moins de bachelier. Il précise que grâce au travail des équipes pédagogiques, on retrouve une croissance en STPI avec un effectif total de 403 étudiants,
- Petit « bémol » avec une année blanche sur le recrutement en 1A pour les étudiants sur le campus de HUE (Vietnam) due à un problème d'accréditation de notre partenaire local. Le directeur fait savoir que toutes les garanties sont réunies pour que la situation redevienne normale à la rentrée 2026,
- Pour les départements GSI et STI pas de problème de recrutement, avec même une hausse du recrutement en 3A,
- Pour le département MRI, le recrutement reste toujours délicat. Un travail autour de l'attractivité de MRI est toujours en cours et l'ouverture de MRI par apprentissage en 2026 en fait partie,
- Pour les filières GSI et STI FISA pas de problème de recrutement,
- Pour le département ERE, les effectifs sont en croissance sans revenir encore au niveau avant la réforme du BUT,
- Pour le département ENP, l'effectif total est de 186 étudiants montrant un très bon recrutement,

La présidente souhaite savoir s'il est possible de connaître le pourcentage de recrutement des jeunes filles.

Le directeur rappelle que jusqu'à présent les chiffres étaient stables, mais une baisse notable du pourcentage de jeunes filles est observée.

Frédéric MABILAT confirme que cette année, l'effectif concernant les jeunes filles en première année s'élève à 26% alors que les années précédentes les chiffres étaient entre 30 et 32%.

Frédéric MABILAT complète en signalant que même si les effectifs sont très proches de ceux de l'an dernier, les effectifs présentés ne sont que prévisionnels car certaines inscriptions n'ont pas été concrétisées à la rentrée avec des étudiants qui ne se sont pas présentés. Il soulève le problème de volatilité croissante des candidats à tous les niveaux de recrutement (post-bac, CPGE, apprentissage) changeant de décision tardivement et compliquant la gestion des effectifs. Il précise que c'est le cas dans les autres établissements du Groupe INSA et probablement d'ailleurs, dans les autres formations.



#### ➔ Pôle Universitaire Centre Val de Loire (PUCVL)

Le directeur fait savoir que le Pôle Universitaire Centre Val de Loire répond à une volonté d'affirmation et de coordination des trois établissements publics EPSCP de la Région Centre Val de Loire (INSA, Université d'Orléans et Université de Tours).

Il rappelle que ce point avait été abordé lors d'un précédent conseil, concernant le projet de Convention de Coordination Territoriale (CCT) mis en pause faute de moyens financiers alloués par la tutelle. Vu le contexte politique actuel, le ministère incite les établissements à avancer sans ces moyens pour officialiser une volonté de coordination régionale. Les moyens sont renvoyés sur une organisation envisagée dans le cadre d'un « COMP au premier euro ».

Le texte de la convention, basé sur la version de juin 2024, a été amendé pour préciser les groupes thématiques (formation, recherche, vie étudiante, santé, pilotage/numérique) et pour indiquer que les ambitions seront proportionnelles aux moyens disponibles.

Le document sera envoyé aux administrateurs pour observations et pour un retour le lundi 10 novembre avant une potentielle adoption en décembre, sous réserve de l'aval du ministère. Cette démarche sera faite dans les autres conseils des deux universités.

Le directeur conclut en précisant que ce projet a un vrai intérêt à l'échelle académique et régionale afin de pouvoir statuer et travailler ensemble.

#### ➔ GIP Groupe INSA

##### ➤ Collaboration avec l'UM6P (Maroc)

Suite à un appel à projet sur une collaboration « Recherche » entre le Groupe INSA, l'Université Mohamed VI du Maroc (UM6P), 60 projets ont été déposés et 32 ont été retenus pour la phase 2 dont deux portés par l'INSA Centre Val de Loire. Les résultats finaux sont attendus en novembre 25.

##### ➤ Mission Beihang (Chine)

Suite aux votes des CA du Groupe INSA, une mission en Chine a eu lieu, portée par le président du groupe, le directeur du GIP et le vice-président en charge des relations internationales.

Le partenaire Universitaire de Beihang a confirmé sa volonté de continuer à collaborer avec le groupe dans une démarche moins engageante. La collaboration se poursuivra sur des aspects académiques (doubles diplômes) mais sans engagement sur la marque, la gouvernance ou un IFC (Institut Franco-Chinois).

Le directeur informe que dans le cadre du double diplôme, l'INSA Centre Val de Loire accueille deux étudiants, issus de la collaboration avec Beihang.

##### ➤ Alliance (ECIU)

L'alliance avec le consortium européen ECIU est l'alliance au titre de l'Europe dans laquelle le Groupe INSA est investi, au côté d'un certain nombre d'établissements européens. Celle-ci devant se terminer fin 2025, sera prolongée pour la période 2026-2028, avec une réorientation des financements vers des actions locales pour impliquer davantage d'étudiants et de personnels.

##### ➤ Horizon INSA

Le projet, lauréat de France 2030, a officiellement démarré le 1er octobre 2025. Il vise à promouvoir la diversité des publics dans les formations d'ingénieurs.



Le projet est encadré par l'Etat et charté par l'ANR. Un communiqué de presse, une brochure de présentation, une notice d'usage et un site web dédié seront prochainement mis en œuvre. Un premier recrutement va être lancé par le Groupe INSA pour porter le projet au niveau du Groupe, puis, petit à petit, chaque établissement va mettre en place ces recrutements.

#### ✚ Cérémonie de remise des diplômes « Paysagistes concepteurs »

La cérémonie de remise des diplômes des paysagistes concepteurs a eu lieu vendredi 26 septembre 2025. 25 paysagistes concepteurs ont été diplômés cette année.

Le directeur en profite pour rappeler la date de la cérémonie de remise des diplômes des ingénieurs, des masters et des docteurs le samedi 22 novembre à la salle du Jeu de Paume à Blois.

#### ✚ Projet AMI CMA FMIE CVL

L'établissement est partie prenante d'un projet lauréat de l'AMI "Compétences et Métiers d'Avenir", porté par le Rectorat (avec l'aide de l'IFPRA Institut de la Formation Professionnelle Académique en Centre Val de Loire) et la Région Centre-Val de Loire. Ce projet, doté d'une aide de 4 millions d'euros sur 5 ans, vise à développer les formations aux métiers de l'industrie et des énergies décarbonées en Centre-Val de Loire.

Pour l'INSA, cela se traduira par deux actions concrètes :

- La création de passerelles avec les IUT de la Région pour sécuriser les parcours,
- La mise en place d'années propédeutiques sur les campus de Bourges et Blois pour permettre à des étudiants de BTS ou de licence en réorientation d'intégrer un cycle ingénieur.

L'inauguration du projet AMI CMA Formations aux Métiers de l'Industrie et des Énergies en Centre-Val de Loire aura lieu lundi 13 octobre à Orléans.

#### ✚ CPER immobilier 2021/2027

##### ➤ Campus de Blois :

Le jury pour le concours de maîtrise d'œuvre se tiendra lundi 13 octobre pour choisir le cabinet d'architecte. La livraison de l'ensemble des travaux est prévue pour le dernier trimestre 2027.

Le calendrier pour le CPER Immobilier du campus de Blois est le suivant :

- 13 octobre 2025 - Jury du concours de maîtrise d'œuvre
- Décembre 2025 à septembre 2026 - Phases d'études
- Avril 2026 - Dépôt de permis de Construire
- Octobre-décembre 2026 - Appel d'offres travaux
- Janvier 2027 - Début travaux à Tillion pour 14 mois et à la chocolaterie
- Dernier trimestre 2027 - Début travaux à Gambetta et à la Halle de technologie sur 9 mois

Le gymnase avance bien, avec une livraison attendue au premier trimestre 2026.

##### ➤ Campus de Bourges :

L'étude de faisabilité par la programmiste est terminée. Les prochaines étapes incluent la validation par la tutelle et la présentation en interne, avant une adoption du dossier d'expertise au CA de décembre.

La livraison des travaux est estimée fin 2028.



Le calendrier pour le CPER immobilier du campus de Bourges est le suivant :

- Fait en 23/24/25, avec la programmiste : étude de faisabilité et interrogation des services
- Septembre 2025 - Réunion INSA - Rectorat : modélisation des scénarios pour le dossier d'expertise en regard des taux d'occupation des salles
- Présentation à partir de fin octobre
- Partage étude de faisabilité -> reste une proposition qui répond aux contraintes : 1 amphi.
- Décembre 2025 - Présentation du dossier d'expertise en CA.
- Avril 2026 - Validation du dossier d'expertise > lancement du concours de maîtrise d'œuvre.
- Octobre 2026 - Jury final > sélection d'un projet et d'une équipe de maîtrise d'œuvre.
- Décembre 2026 - Lancement des études > dépôt de Permis de construire en avril 2027.
- Septembre 2027 - lancement appel d'offres pour les travaux.
- Janvier 2028 - Début travaux aile enseignement pour 6 mois.
- Mai 2028 - début travaux aile CRI/CER et parking pour 8 mois.
- Fin 2028 - réception dernière phase

La livraison pour le gymnase du campus de Bourges est prévue pour le printemps 2026

✚ Résultats des étudiants sportifs et nouveaux entrants de la filière SHN – rentrée universitaire 2025/2026 :

- Eva BORNOT - 5A MRI : Ultimate - Médaille de bronze aux world Games en Chine
- Cyril CALLARD - 5A GSI : Triathlon longue distance 1<sup>er</sup> à l'Iron man d'Italie, qualifié au championnat du Monde d'Hawaï
- Antonin CLARET - 1A STPI : Cyclisme - 7<sup>ème</sup> au championnat de France de Gravel

6 nouveaux entrants pour la rentrée universitaire 2025/2026 :

- Antonin CLARET, 1A STPI : Cyclisme National - Courses fédérales U19
- Eléna PERRIER, 1A STPI : Athlétisme Sprint longueur nationale - 7<sup>ème</sup> championnat France 4 x 100 U23
- Suzanne FANDEUX, 1A STPI : Ultimate International - Equipe de France U20 – 4<sup>ème</sup> championnat de France
- Gatien LEROUX, 1A - Ultimate International - 2025 Champion de France U20 avec ASPTT Blois et Vice-champion d'Europe U20 Mixte
- Morgane ANGELOU, 3A GSI - Trampoline National - Juge national
- Mathias FALGUERES, 3A ERE – Triathlon inter-régional - 44<sup>ème</sup> des championnats de France d'aquathlon

Thomas AUBIN demande s'il est possible de connaître les résultats pour les étudiants des autres filières artistiques : la filière Musique/Danse/Théâtre et la filière Arts plastiques

La présidente propose que cette information soit donnée lors du prochain conseil.

✚ Dates à retenir

○ Dates des conseils d'administration pour l'année universitaire 25/26

- Jeudi 13 novembre de 14h à 17h – Campus de Blois
- Jeudi 11 décembre de 14h à 17h – Campus de Bourges (Campagne d'emploi 2026, Budget Initial 2026)
- Jeudi 12 mars de 14h à 17h – Campus de Blois (Compte financier 2025)
- Jeudi 21 mai de 14h à 17h – Campus de Bourges
- Jeudi 2 juillet de 14h à 17h – Campus de Bourges



- o Dates des bureaux CA pour l'année universitaire 25/26
  - Mardi 21 octobre de 14h à 16h00 - visioconférence
  - Mardi 25 novembre de 14h à 16h - visioconférence
  - Jeudi 12 février de 10h30 à 12h - visioconférence
  - Jeudi 30 avril de 10h30 à 12h - visioconférence
  - Jeudi 18 juin de 10h30 à 12h - visioconférence
- o Dates événements
  - Vendredi 10 octobre – Lancement du parrainage de la promotion 2026 - Madame Sylvie RICHARD – Directrice de la division Programmes et Stratégie EDF l'Innovation et Finale concours de pitch #MIS sur le campus de Blois
  - Jeudi 16 octobre – Forum entreprises sur le campus de Bourges
  - Jeudi 6 novembre - Journée hydrogène - Campus de Bourges
  - Lundi 17 novembre – Conférence sur les Métiers du nucléaire pour les étudiants de 1A STPI + Ciné/débat en partenariat avec EDF dans le cadre de Climat Sup pour les étudiants de 2A et 3A - Campus de Blois
  - Samedi 22 novembre – Cérémonie de remise des diplômes – Salle du Jeu de Paume à Blois
  - Jeudi 4 décembre – conférence « Le monde des atomes à l'échelle attoseconde ( $10^{-18}$ ) » par Madame Anne L'HUILLIER - Prix Nobel de physique 2023 (2<sup>ème</sup> française après Marie Curie) sur le campus de Bourges
  - Les Rendez-vous de l'Histoire, dont l'INSA est partenaire de longue date, auront lieu du 8 au 12 octobre 2025 à Blois

## 2. Pour approbation :

### 2.1 Procès-verbaux des séances du jeudi 22 mai et jeudi 3 juillet 2025

#### a. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2025

La présidente demande si les administrateurs ont des observations à formuler sur le PV de la séance du 22 mai 2025.

Jean-Luc HANUS a émis quelques remarques de fautes d'orthographe et modifications de tournure de phrases par mail, elles ont été prises en compte dans la version affichées en séance (en pages 11, 12, 13, 14, 15, 17 et 18).

Didier CONSTANTIN souhaite que soit rajouté la notion « Pédagogiques » dans la désignation des représentants des personnels « BIATPSS » et non plus « BIATSS » comme indiqué dans les statuts et règlement intérieur de l'établissement.

La présidente propose de passer au vote suite aux différents remarques intégrées dans le PV :

Vote (37 votants) : contre : 0    abstentions : 0    pour : 37

**Le procès-verbal de la séance du 22 mai est adopté à l'unanimité.**

#### b. Procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025

La présidente demande si les administrateurs ont des observations à formuler sur le PV de la séance du 3 juillet 2025.

Monsieur Cédric EICHLER a émis une remarque par mail prise en compte dans la version affichée en séance (en page 18).

Monsieur Thomas AUBIN souhaite également modifier un paragraphe relatif à son intervention.



La présidente demande à Monsieur AUBIN de transmettre ses reformulations afin de les intégrer et de modifier le procès du 3 juillet 2025.

Modulo la prise en compte de ces différentes remarques, la présidente propose de passer au vote :  
Vote (37 votants) : contre : 1    abstentions : 1    pour : 35

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet est adopté à la majorité.

## 2.2 Délibération portant sur l'évolution des maquettes pédagogiques Génie Industriel pour l'année universitaire 2025/2026

La présidente donne la parole au directeur

Le directeur rappelle qu'une majorité de maquettes avait été vue et adoptée lors du précédent conseil d'administration.

L'évolution des maquettes pédagogiques « Génie Industriel pour l'année universitaire 2025/2026 » a été présentée au conseil des études le 2 octobre et celui-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le directeur précise que cette présentation est surtout dédiée au volet soutenabilité de la proposition.

Sur la maquette FISA, l'orientation a été faite sur plusieurs points :

- L'amélioration au travers du découplage entre les filières « Génie Electrique » et « Génie Mécanique »,
- L'évolution sur l'approche par compétence,
- La démarche de standardisation avec les dénominations d'UE qui soit identique d'une année sur l'autre.

Ces modifications ne changent en rien les contenus mais cela permet de mieux suivre les séquences pédagogiques d'une année sur l'autre et d'avoir plus de cohérence ou de visibilité sur l'évolution de la spécialité.

Sur la modalité en FISE, l'intention était de contracter le volume maquette pour être sur un volume aligné sur l'ensemble des spécialités et pour alléger la charge des étudiants sur l'ensemble de l'année universitaire.

L'idée est de déployer la réforme sur trois ans sans changer les règles en cours de cycle de formation (3 ans).

En termes de soutenabilité, celle-ci est de fait améliorée puisqu'il y a moins d'heures et donc un coût moindre à la formation.

La présidente propose de passer au vote

Vote (37 votants) : contre : 0    abstention : 0    pour : 37

La délibération est adoptée à l'unanimité.



### 2.3 Délibération portant sur la répartition des frais de la filière internationale

La présidente donne la parole à la directrice générale des services,

La directrice générale des services explique que cette délibération concerne la filière SIB (Section Internationale Bilingue), désormais appelée « Global INSA » dans le cadre d'une harmonisation du nom de ces filières au sein du Groupe INSA. Celle-ci concerne exclusivement des étudiants de 1<sup>ère</sup> année du cycle préparatoire STPI.

Des travaux ont d'ores et déjà été entamés pour pouvoir converger sur un certain nombre d'éléments au périmètre de ces filières dans chacun des établissements. Notamment au périmètre des tarifs amenant à proposer aujourd'hui une évolution des droits d'inscription pour pouvoir amortir les évolutions constatées au fil des dernières années.

Cette délibération propose donc les montants suivants pour les frais d'inscription en 1<sup>ère</sup> année dans cette filière :

- Pour les étudiants français, le montant des droits d'inscription correspond à celui des droits réglementaires en vigueur, fixés par arrêté ministériel, et applicables aux étudiants communautaires, auxquels s'ajoute le paiement de la CVEC.
- 5 500 € pour les étudiants internationaux extra-communautaires (auxquels s'ajoute le paiement de la CVEC),
- 3 300 € pour les étudiants internationaux ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (auxquels s'ajoute le paiement de la CVEC),

A l'issue de la présentation, la présidente demande s'il y a des questions.

Frédéric MABILAT ayant la procuration de Jean-Luc HANUS, informe que celui-ci vote contre, car pour lui ce n'est pas légal d'exiger des droits d'inscription supplémentaire.

En tant que porte-voix de Jean-Luc HANUS, il fait savoir que celui-ci a comme argument le fait que ce sont des droits non obligatoires puisque liés à un programme très particulier auquel les étudiants de 1<sup>ère</sup> année ont choisi de candidater et maintient cette position d'opposition à la perception de droits spécifiques pour un programme de formation dans un établissement public d'enseignement supérieur.

A titre personnel, Frédéric MABILAT vote pour cette délibération, trouvant justifiable l'augmentation de ces frais d'inscription compte tenu du programme dont bénéficient les étudiants. Il rappelle que cette filière est destinée essentiellement aux étudiants non francophones ayant un besoin d'accompagnement notamment en français.

La présidente propose de passer au vote :

Vote (37 votants) : contre : 1    abstentions : 3    pour : 33

La délibération est adoptée à la majorité.

### 2.4 Délibération portant sur la définition du seuil des immobilisations et détermination des règles d'inscription à l'actif du bilan de l'INSA Centre Val de Loire

La présidente donne la parole à la directrice générale des services,

La directrice générale des services explique que l'évolution comptable a évolué ne permettant plus tel que l'établissement le faisait jusqu'à maintenant, de considérer l'achat des pièces en plusieurs exemplaires comme un lot.



Auparavant, le seuil avait été fixé à 800 € permettant d'anticiper et de valoriser au bilan les différents achats en lot accompagnant les activités de l'établissement.

Avec cette évolution comptable, la délibération propose de descendre le seuil et de le fixer à 500 € afin d'inscrire au mieux les biens à l'inventaire et de moins charger la part fonctionnement de l'établissement. Cela permettra également une meilleure représentation des fonds à projeter pour pouvoir remplacer les éléments achetés qui seraient immobilisés.

William MACIAG ajoute que le souhait de l'établissement était de faciliter le travail des services avec les différents financeurs contraignant davantage la part de fonctionnement que celle de l'investissement au niveau de leurs apports. Ainsi, les services ont plus intérêt dans les faits, de pouvoir comptabiliser des dépenses en investissement alors que l'instruction comptable restreignait l'allotissement possible pour éviter la démultiplication des fiches inventaires.

Il indique qu'effectivement s'est posé la question de savoir si l'abaissement de ce seuil d'activation ne conduirait pas à l'effet inverse. Mais après plusieurs échanges avec la direction des affaires financières, il s'avère que tout ceci est contenu et qu'il existe toujours la faculté d'examiner au cas par cas les différentes situations.

La présidente propose de passer au vote :

Vote (37 votants) : contre : 0    abstention : 0    pour : 37

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 2.5 Délibération portant sur l'autorisation donnée au Directeur de procéder à la passation du marché de prestation de nettoyage des locaux et de la vitrerie de l'INSA Centre Val de Loire (lots 1 et 2)

La présidente donne la parole à la directrice générale des services

La directrice générale des services rappelle que le conseil d'administration a l'habitude d'examiner un certain nombre de marchés dépassant le seuil pour lesquels le directeur n'a pas délégation de pouvoir de signer en direct et celui-ci en fait part.

Le marché actuel de prestation de nettoyage des locaux et de la vitrerie se termine fin novembre. Il était inscrit sur une durée de trois ans.

Cette délibération propose un marché sur une durée de quatre ans démarrant au 1<sup>er</sup> décembre 2025 jusqu'au 30 novembre 2029. Celui-ci est construit dans le cadre d'une procédure formalisée avec deux lots (un lot 1 pour le campus de Blois et un lot 2 pour le campus de Bourges), pour un montant maximum par campus et par lot de 950 000 € HT.

Les candidatures ont été analysées : 3 candidatures ont été recevables pour le lot 1 et 6 candidatures ont été recevables pour le lot 2.

Après examen des offres, la commission des marchés réunie le 26 septembre 2025, propose de retenir :

- La société ONET pour l'attribution du lot 1 sur le campus de Blois,
- La société DERICHEBOUR PROPRIETE pour l'attribution du lot 2 sur le campus de Bourges.

A l'issue de la présentation, la présidente demande s'il y a des remarques, des questions sur ce marché.



Sébastien BERGER souhaite savoir si la société ONET choisie pour le lot 1 sur le campus de Blois est la même que la précédente ou s'agit-il d'une nouvelle entreprise.

La directrice générale des services précise que sur les deux lots ce sont des nouvelles sociétés. La société précédente qui avait le marché sur les deux campus était la société TEAMEX.

La présidente indique que souvent les personnels de ces sociétés sont repris dans la nouvelle société.

Julien OLIVIER revient sur les coûts et demande s'il y a une augmentation significative par rapport au marché précédent.

La directrice générale des services confirme qu'il y a effectivement une augmentation significative liée mécaniquement au passage de 3 ans à 4 ans pour la durée du marché.

De plus, elle précise qu'il y a une évolution à la hausse sur le campus de Blois, car la société précédente avait fait une offre de marché très basse. De façon assez naturelle les offres reçues sur le campus de Blois sont des tarifs plus attendus. Par ailleurs, la volumétrie du marché tient compte de l'augmentation des surfaces car ont été intégrées les options liées aux gymnases nécessitant plus de moyens.

Didier CONSTANTIN demande si les nouvelles surfaces du CPER ont été prises en compte dans la volumétrie.

La directrice générale des services répond que les premières livraisons prévues au CPER sont pour 2027/2028, donc il y aura certainement une tranche additionnelle au marché permettant d'inclure les nouvelles surfaces.

Le directeur signale qu'il n'y a pas de nouvelles surfaces sur le campus de Bourges, il y a uniquement une redéfinition des surfaces.

Frédéric MABILAT s'interroge sur le nombre de passages prévus concernant le nettoyage de la vitrerie extérieure.

La directrice générale des services indique que la fréquence de la vitrerie extérieure n'est pas la même que la fréquence de nettoyage des zones de passages mais elle n'a pas ce niveau de détail dans l'immédiat. Elle signale cependant que les remises en état sont couramment opérées lorsque l'activité est moindre pendant les périodes de fermeture de l'établissement, en fin d'année ou juste avant les périodes de fermeture d'été.

La présidente propose de passer au vote :

Vote (37 votants) : contre : 0    abstention : 0    pour : 37

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 2.6 Délibération portant sur le régime indemnitaire des Personnels Enseignants Chercheurs (RIPEC) Composante fonctionnelle C2

La présidente donne la parole au directeur

Le directeur fait savoir que ce vote a déjà été implicitement exprimé par les administrateurs. Il explique que malgré les différents statuts de nos personnels en particulier ceux des enseignants ou enseignants-chercheurs, de leurs missions et de leurs fonctions, ceux-ci peuvent exercer de même fonctions. Par ailleurs, il souligne que la prime C2 ne s'adresse, elle, qu'aux enseignants-chercheurs titulaires.



Lors du dernier conseil d'administration du 3 juillet a été voté le référentiel horaire (REH) définissant toutes les fonctions et responsabilités susceptibles d'un versement pouvant être qualifié comme prime pour les enseignants et comme prime C2 pour les enseignants-chercheurs.

A l'issue de ce conseil, le contrôleur de légalité du Rectorat, a demandé de lui transmettre deux délibérations distinctes : une pour le REH et une pour la prime C2.

C'est pourquoi, il est demandé aux administrateurs, d'approuver cette délibération concernant la liste des fonctions à la prime C2, extraite du REH validé le 3 juillet 2025.

A l'issue de la présentation, la présidente demande s'il y a des questions.

Cédric EICHLER s'abstiendra sur ce vote car il continue d'estimer que statutairement les primes des enseignants-chercheurs doivent être votées par des enseignants-chercheurs. Il souligne que c'est un des piliers garantissant leur indépendance. Il regrette que cette procédure soit conseillée par la tutelle.

La présidente propose de passer au vote :

Vote (37 votants) : contre : 0    abstentions : 2    pour : 35

La délibération est adoptée à la majorité.

#### 2.7 Délibération portant sur le contingent du CRCT accordé au titre de l'année universitaire 2025-2026

La présidente donne la parole à la DGS

La directrice générale des services explique que cette délibération porte sur un contingent supplémentaire de CRCT d'un semestre, proposé dans le cadre d'une réponse à une situation individuelle sur un congé attribué et n'ayant pu être opéré sur l'année 2024/2025. Celle-ci permet d'offrir une solution à un enseignant-chercheur de mettre en œuvre son CRCT au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Cette demande a été proposée au CSAE le 29 août et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

A l'issue de la présentation, la présidente demande s'il y a des questions

La présidente propose de passer au vote :

Vote (37 votants) : contre : 0    abstention : 0    pour : 37

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 2.8 Délibération portant sur l'organigramme général

La présidente donne la parole à la directrice générale des services,

La directrice générale des services fait savoir que cette présentation fait suite à l'adoption des nouveaux statuts et du règlement intérieur lors de la séance du 22 mai 2025. Elle explique que cet organigramme général vient consolider, compléter et donner une version aboutie de l'organisation de l'établissement.

Elle fait un bref retour en arrière, en rappelant que le conseil d'administration avait déjà donné son avis sur l'organigramme cible. Cet organigramme et les organigrammes des différents services



modifiés pour répondre au contexte actuel, ont été présentés au CSAE du 29 août qui a exprimé un avis favorable pour tous les organigrammes.

La directrice générale des services présente les différentes modifications apportées à ce nouvel organigramme :

- Evolution ou mise à jour des intitulés des services et directions fonctionnelles :
  - Formations => Formations et Vie étudiante
  - Partenariats => Partenariats et Société
  - Ajout Directrice fonctionnelle Nature et Paysage
  - Numérique => Numérique et Innovation pédagogique
  - Directrice Générale des Services => Direction Générale des Services
  - Service commun aux Bibliothèques => Service des Ressources Pédagogiques
- Ajouts des chargés de missions/projets
- Forme retravaillée

A l'issue de la présentation, la présidente demande s'il y a des remarques, des questions.

Thomas AUBIN revient sur les directions « Formations et Vie étudiante » et « Numérique et Innovation Pédagogique » et demande à avoir plus de précision sur le périmètre des missions de ces directions et ce qu'il faut entendre sur « Innovation Pédagogique ».

La directrice générale des services souligne qu'il faut bien préciser que « l'Innovation Pédagogique » se situe après « le Numérique » ce qui montre que l'on n'est pas sûr de « l'Innovation Pédagogique par le Numérique » mais bien sur un périmètre du numérique et de l'innovation pédagogique au sens large.

Elle explique que le pôle d'appui à la pédagogie n'est pas exclusivement lié aux aspects « Formation et Vie étudiante ». Par ailleurs, les métiers au périmètre de l'accompagnement des formations et de l'innovation pédagogique peuvent s'appuyer sur les Learning centers, les bibliothèques et le pôle d'appui à la pédagogie. Elle signale qu'un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur voit naître ces regroupements qui accompagnent vraiment l'innovation pédagogique au sens large pour irriguer les formations et les autres activités de l'établissement.

Le directeur précise et ajoute que chaque direction fonctionnelle a sa propre fiche mission. Dans celle de la direction fonctionnelle « Numérique et Innovation Pédagogique », il est noté une interaction et implication forte avec le directeur des Formations et de la Vie étudiante. Il existe une grande proximité entre les deux directions fonctionnelles.

Gaël GAUTIER s'interroge sur le fait de faire apparaître la Science Avec et Pour la Société (SAPS) au sein du service « Valorisation et Recherche ».

La directrice générale des services fait savoir qu'à ce jour, SAPS est une des missions des établissements d'enseignement supérieur rattachée au sein du service de la Recherche et de la Valorisation n'ayant pas évolué en termes de nom. Il faut voir comment arriver à rendre visible des noms de service. Elle n'a pas de réponse sur ce sujet dans l'immédiat.

Frédéric KRATZ se pose la question de savoir si SAPS a vocation de rester au sein du service de la Recherche et de la Valorisation. Ne faut-il pas prévoir dès le départ de le positionner hors du service.

Le directeur reprend l'exemple du Pôle d'appui à la pédagogie qui était auparavant sur le périmètre du service des « Formations et de la Vie étudiante » et avait une dimension relativement restreinte à



l'époque avant de gagner une forme d'autonomie au périmètre des Learning Centers. A ce jour, SAPS, n'a pas une taille suffisante pour pouvoir être un service à part entière mais rien n'est exclu que cela bouge à l'avenir.

Frédéric KRATZ précise qu'en termes d'affichage et avec la prochaine évaluation HCERES qui aura lieu en 2027, il faudra penser à l'afficher quelque part.

La directrice générale des services indique que cela peut apparaître en affichage si la liste des chargés de missions et de projets est annexée à l'organigramme général puisqu'il y a un chargé de mission lié au SAPS.

La présidente trouve que cet organigramme général est une avancée et que c'est appréciable de voir écrit en toute lettre les différents acronymes. Elle souligne également qu'un organigramme a vocation à évoluer dans le temps, et donc qu'il pourra être revu si nécessaire à l'avenir.

La présidente propose de passer au vote :

Vote (37 votants) : contre : 0    abstention : 0    pour : 37

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3. Pour information :**

#### **3.1 Indicateurs COMP**

La présidente donne la parole au directeur

Le directeur rappelle l'acronyme du COMP (Contrat d'objectif de moyen et de performance) et indique que l'Institut faisait partie des premiers établissements de la première vague 2023/2025 à avoir signé ces contrats installant un dialogue avec la tutelle, le Ministère, sur une dotation pour des projets courant sur 3 ans.

S'agissant de l'enveloppe allouée, il fait savoir que la notification des 20% qui devait être sur 2025 a été reportée à un examen sur 2026.

12 indicateurs avec des cibles avaient été définies en 2025. Les six objectifs étaient imposés et une réponse était obligatoire pour chacun d'entre eux :

- Objectif 1 : TEDS (Transition Ecologique et Développement Sostenable),
- Objectif 2 : Recherche et Innovation,
- Objectif 3 : Métiers d'avenir, en tension ou en évolution,
- Objectif 4 : Bien être et réussite des étudiants,
- Objectif 5 : Gestion et pilotage de l'établissement,
- Objectif 6 : Signature de l'établissement.

Il rappelle le calendrier et les temps forts :

- Lancement COMP par le Ministère en mars 2023,
- La validation du COMP par le CA en décembre 2023,
- La signature officielle du COM au Ministère en juin 2024,
- La présentation des objectifs à mi-parcours au CA d'octobre 2024,
- La présentation des objectifs en voie d'achèvement au CA d'octobre 2025.

Il fait une parenthèse en soulignant qu'à l'issue du COMP 2025, dans la situation de la politique actuelle, aucune visibilité n'est prévue pour les prochains COMP en 2026. Trois établissements sont actuellement pilotes pour le COMP au premier Euro.



Le directeur présente un bilan détaillé de l'avancement des 12 Indicateurs du COMP :

- Objectif 1 : TEDS (Transition Ecologique et Développement Sustainable) :
  - o Sur le taux d'étudiants formés aux enjeux environnementaux : cette trajectoire est respectée et à la fin de l'année en cours l'établissement devrait s'approcher des 85 % et sera en accord avec ce qui a été inscrit il y a trois ans,
  - o Sur le taux de personnels inscrits à un module de formation sur les enjeux environnementaux : A date l'établissement est à 50% sans avoir encore développé le plan de formation sur la fin de l'année 2025 et l'année en cours. La cible est dépassée et l'objectif est atteint.
- Objectif 2 : Recherche et Innovation
  - o Sur le montant de l'intégralité des projets recherche : d'un point de vue des recettes liées au projet recherche, l'établissement est très performant. L'objectif était de maintenir la qualité et l'efficacité de notre activité recherche et celui-ci va être atteint fin 2025,
  - o Sur le nombre de chercheurs internationaux accueillis : l'objectif est atteint et très au-delà de la cible prévue.
- Objectif 3 : Métiers d'avenir, en tension ou en évolution
  - o Sur le nombre de salariés engagés dans la démarche de VAE : cette cible ne sera pas atteinte puisque la loi ne le permet plus. A ce jour, le mécanisme consistant à faire de la VAE inversée et collective a été adoptée par le ministère du Travail et confiée à des plateformes d'entrée. De ce fait, l'établissement peut être prestataire mais n'a pas le droit d'être opérateur. Cela a été expliqué à la tutelle et cela n'ampute pas la performance de l'établissement
  - o Sur le nombre de groupes de TP en année propédeutique : il y a un retard observé en lien avec le projet AMI FMIE mais maintenant que l'accord officiel a été donné, l'établissement va pouvoir travailler sur cette cible.
  - o Sur le nombre de groupes de TP en DE (Diplôme d'Etablissement Pyrotechnie) : l'objectif n'est pas atteint mais se poursuit. Le Diplôme d'Etablissement a été adopté au CA. Faute de candidat, le recrutement s'est avéré infructueux pour la première année. Un travail sur la communication et le marketing est en cours pour essayer d'avoir un recrutement en partenariat avec le Campus Pyro.
- Objectif 4 : Bien être et réussite des étudiants
  - o Sur la proportion des actions planifiées qui ont été répertoriées, accompagnées, conçues ou suivies : cet indicateur n'est pas facile à mesurer mais ce qui est sûr, c'est que l'établissement a un schéma de la vie étudiante en cours de finalisation et adoptée à la CVE. Ce schéma devra être finalisé avant fin 2025 pour une adoption dans les instances au premier semestre 2026. La trajectoire a donc été respectée
  - o Sur le taux d'étudiants pouvant accéder au SSU/SSE : cette trajectoire est atteinte car tous les étudiants peuvent bénéficier de l'accès au SSU/SSE sur les deux campus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Objectif 5 : Gestion et pilotage de l'établissement
  - o Sur le taux de couverture de l'inventaire physique : il y a un retard observé puisqu'un travail est à faire de caractérisation. Un travail et une méthode à conduire sont à mettre en place pour pouvoir contractualiser avec une forme de prestation.
  - o Sur le nombre de cartographies et de plan d'actions votés en CA : un retard est observé mais l'établissement est sur la trajectoire
- Objectif 6 : Signature de l'établissement
  - o Sur le taux d'ancrage territoriale (amont) : la trajectoire a été respectée
  - o Sur le taux d'ancrage territoriale (aval) : la trajectoire a été respectée



Le directeur exprime sa satisfaction en indiquant que l'établissement peut se targuer d'avoir installé et porté au COMP des sujets pleinement stratégiques pour l'établissement. Tous les Indicateurs ont un taux d'objectifs atteint assez conséquent alors que l'année 2025 n'est pas terminée. Il souligne qu'il n'y a qu'un seul indicateur où l'établissement est en échec, celui de la VAE et celui-ci n'est pas de la responsabilité de l'Institut.

Il conclut en signalant que sur l'ensemble des autres dossiers, des choses avancent de façon très soutenue et que l'Institut va atteindre les objectifs à n'en pas douter. C'est donc une vraie satisfaction sur les objectifs inscrits et mis en place et sur le travail qui a été conduit depuis le début.

La présidente confirme que c'est une belle avancée et fait remarquer l'utilité du COMP pour donner les grandes orientations que l'Institut a réussi à tenir.

Thomas AUBIN revient sur la première slide concernant les modalités de formations pour les personnels sur les enjeux environnementaux.

Le directeur fait savoir que tous les ans un plan de formation est édité pour les personnels permettant d'accéder à des formations de toutes natures. Ce plan de formation a été complété et consolidé sur cette thématique des enjeux environnementaux. Au travers d'un plan de formation enrichi sur cette thématique, de la communication et de l'intérêt aussi par les personnels sur ce sujet, cela a permis l'accès à un certain nombre de personnels à ces formations.

Thomas AUBIN souhaite connaître les entités proposant ce type de formation.

La directrice générale des services indique que c'est assez varié. Ces formations peuvent être proposées soit par des organismes de formation, soit dans le cadre du Groupe INSA, dans le cadre d'Open INSA, cela peut être également des modules accessibles en ligne. Il existe aussi des formations spécifiques pouvant être réalisées dans le cadre des réseaux professionnels.

Le directeur complète en signalant que des formations ont été faites par des personnels en interne intervenant dans ClimatSup ou par appétence personnelle.

La directrice générale des services fait savoir qu'un grand plan national sur l'encadrement de formation à la transition a été déployé et par ruissellement, un certain nombre d'acteurs ont été formés sur l'encadrement dans les établissements, les Rectorats et dans toutes les instances liées aux opérateurs de l'Etat et aux représentations de l'Etat sur le territoire.

Cédric EICHLER revient sur le COMP et signale qu'il faut se féliciter d'avoir des objectifs clairs et d'en faire le suivi comme cela a pu être fait. Son interrogation est sur le taux d'étudiants qui trouvent un emploi en Région Centre-Val de Loire. À la vue de la taille de la population est-ce que cette évolution est révélatrice d'une tendance stable ou d'un aléa au vu de la taille de la population ?

Par ailleurs, il souhaiterait que soit rappelé les actions mises en œuvre pour favoriser la progression de cet indicateur.

Le directeur fait savoir qu'il faut observer la tendance sur plusieurs années pour s'assurer que celle-ci s'installe.

S'agissant de la deuxième question, ce travail a été porté par la direction des partenariats et société avec le service communication et attractivité, avec l'appui d'une relation renforcée de proximité et des acteurs économiques locaux. Il rappelle que le résultat de ce travail a été initié avec le placement des apprentis en Région Centre-Val de Loire ainsi que des stagiaires.



À la suite des différents échanges, Anne BESNIER trouverait intéressant d'avoir comme indicateur le nombre de personnes ayant suivi leurs études supérieures en Région Centre-Val de Loire, et embauchées dans les entreprises de la Région.

Le directeur souligne que les acteurs industriels ou économiques portent également une responsabilité notamment en accueillant un apprenti. Cependant, il précise qu'avoir plus d'apprentis en Région Centre-Val de Loire est profitable à l'insertion en région.

La présidente revient sur les taux des deux indicateurs en soulignant qu'il y a entre 4 et 6% d'étudiants de l'INSA Centre Val de Loire originaires de l'Académie Orléans-Tours mais il y en a quand même 15% issus du Centre-Val de Loire qui vont rester en Région. Ce qui signifie que trois fois plus d'étudiants n'étant pas de l'Académie Orléans-Tours vont rester pour trouver un travail dans la Région.

Bérangère THYREAU souhaite savoir si des actions sont faites pour faire venir ceux de la Région Centre-Val de Loire.

Frédéric MABILAT précise que le taux d'ancrage vu en amont ne correspond pas aux taux d'étudiants de nos promotions venant de la Région Centre-Val de Loire. C'est au niveau des candidatures.

Le taux d'élèves de la Région Centre-Val de Loire en première année s'élève à 17% cette année par rapport à 19% l'année dernière. Il souligne que les étudiants issus de la Région Centre-Val de Loire ne restent pas pour la plupart. En revanche, il donne l'exemple de deux élèves inscrits en contrat de professionnalisation, donc en alternance, d'origine marocaine qui ont été embauchés dans des entreprises de la Région.

Le directeur revient sur le taux d'ancrage en rappelant le sens d'Horizon INSA : la diversité de public. Le Groupe INSA a conduit un travail sur deux ans, appelé « livres blancs », montrant la morphologie de nos étudiants. Ce sont davantage d'étudiants issus de milieux favorisés, issus des milieux urbains et plutôt genrés masculins.

L'objectif d'Horizon INSA est le suivant à l'échelle académique, dans des lycées identifiés, d'agir auprès des lycéens pour créer des ambitions et casser les assignations, pour faire en sorte d'avoir plus de jeunes issus de la Région Centre-Val de Loire avec ces profils dans notre établissement.

La présidente indique que si l'établissement veut augmenter à la fois le nombre d'étudiants issus de la Région Centre-Val de Loire et ensuite le nombre d'étudiants venant travailler dans la Région, il faut à la fois travailler en amont, avec les collèges, les lycées, pour bien faire connaître l'institut.

Dans l'autre sens, il est nécessaire de mailler avec les entreprises locales pour leur donner envie d'embaucher des étudiants de l'INSA Centre Val de Loire.

Par ailleurs, il est important de renforcer les liens entre les entreprises et les écoles. C'est pourquoi, il faut absolument, quand on ait la chance d'avoir des écoles en proximité et de qualité, de tisser des liens au quotidien grâce aux stages, aux alternants, pour leur montrer que leur vie professionnelle peut tout à fait se développer dans la région dans laquelle ils ont étudié.

La présidente précise que les régions et en particulier la Région Centre-Val de Loire disposent de nombreux atouts pour les jeunes et les salariés, liés aux conditions de vie, d'emplois, de logements plus faciles que dans les grands centres urbains.

Virginie VERNERET fait savoir que le département du Loir-et-Cher essaye de développer ce sujet en faisant savoir que la qualité de vie dans cette Région est extraordinaire et incite les gens à venir dans le Loir-et-Cher. Elle précise que pour les jeunes diplômés trouver un emploi en Région Centre-Val de Loire est un bel avantage.



### 3.2 Point d'étape sur les recommandations et rapport intermédiaire CTI

La présidente donne la parole au directeur

Le directeur présente les recommandations faites par la CTI et donne l'état des lieux à la suite de l'audit sachant que l'accréditation se poursuit jusqu'à fin 2027 :

| Recommandations CTI                                                                                                                                                                                                                                                                                         | à 06/2025  |          |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------|--------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Non traité | En cours | Traité |
| Finaliser la fusion des 3 écoles dans l'orientation stratégique de l'INSA CVL et la mise en œuvre des formations                                                                                                                                                                                            |            | x        |        |
| Poursuivre l'intégration dans le groupe INSA en participant ou en pilotant des projets structurants                                                                                                                                                                                                         |            |          | x      |
| Faciliter l'appropriation de la nouvelle gouvernance par toutes les parties prenantes sur les deux sites                                                                                                                                                                                                    |            |          | x      |
| Formaliser un système qualité et assurer le déploiement de la démarche qualité pour en faire un outil d'amélioration continue                                                                                                                                                                               |            | x        |        |
| Définir un système d'évaluation des enseignements utilisés par les enseignants, permettant de prendre en compte l'écoute des étudiants/apprentis et de leur apporter une réponse.                                                                                                                           |            | x        |        |
| Positionner l'offre de formation de l'INSA CVL (carte des spécialités, ouverture des options, diplômes complémentaires ...) par rapport à l'offre des autres INSA                                                                                                                                           |            |          | x      |
| Finaliser le déploiement de la démarche compétences, et son appropriation par les enseignants et les étudiants sur l'ensemble du processus, notamment sur l'évaluation                                                                                                                                      |            | x        |        |
| Définir et mettre en place un plan d'action pour mener à la réussite au test externe en langue anglaise                                                                                                                                                                                                     |            |          | x      |
| Poursuivre dans l'appropriation de la pédagogie de l'alternance, notamment sur les derniers semestres et mener une démarche d'évaluation de la charge des semaines académiques                                                                                                                              |            | x        |        |
| Impliquer l'ensemble des enseignants-chercheurs dans le suivi des apprentis                                                                                                                                                                                                                                 |            | x        |        |
| Compléter la fiche RHCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences. |            |          | x      |

A l'issue de cette présentation, le directeur fait savoir qu'à part le suivi des apprentis par les enseignants-chercheurs tout le reste va être validé et traité prochainement.

Thomas AUBIN souhaite savoir s'il existe des résultats préliminaires concernant la vie étudiante et notamment son intrication avec les compétences, la pédagogie et l'offre de formation.

Il précise que sa question porte sur la reconnaissance, mais plus précisément au niveau des compétences acquises et de comment l'engagement au sein des instances de l'école, ou de la vie associative peut rayonner au sein de l'offre de formation et comment elle peut apparaître.

Le directeur fait savoir que à la suite des demandes des étudiants sur la reconnaissance d'engagement, plusieurs commissions se sont réunies. Une réflexion sur un texte a eu lieu avec une analyse des éléments sur le fait de savoir comment faire progresser cette reconnaissance. Un temps de travail avec les élus étudiants est engagé avec le directeur des formations et les responsables de la vie étudiante.

Cédric EICHLER revient sur la première ligne des recommandations relatif à « Finaliser la fusion des trois écoles dans l'orientation stratégique de l'université, la mise en œuvre des formations » et souhaite savoir ce qu'il reste à faire et quand cela sera définitivement traité.



Le directeur indique que pour lui il y a deux sujets dans la question. Finaliser la fusion des 3 écoles, cela a été fait et donc traité. S'agissant de la mise en œuvre des formations, ce qui est engagé c'est l'évolution des départements MRI et ERE et à ce jour, ce point n'est pas traité car la CFI n'a pas encore donné son accord sur les accréditations des diplômes tels que l'établissement l'a défini, dessiné et souhaité.

Frédéric MABILAT demande s'il existe un calendrier prévisionnel pour avoir des éléments plus précis sur l'organisation des formations par apprentissage en MRI et la réorganisation pour ERE.

Le directeur fait savoir que l'étape la plus visible sera au moment de l'adoption des maquettes.

Frédéric MABILAT souhaiterait avoir des informations concernant l'organisation, la réorganisation des formations avec la collaboration du CFSA puisque les filières par apprentissage ERE et STI ne sont pas gérées de la même façon.

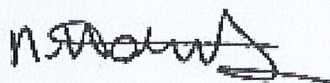
Le directeur explique que ce point est délicat et complexe. Celui-ci est d'actualité, car une phase de réécriture et de redéfinition des conventions liant chacune des spécialités est en cours avec le CFSA. Une feuille de route a été faite en stipulant que tous les étudiants, quels qu'ils soient, sont étudiants exclusivement de l'INSA et quelles que soient leurs spécialités. Et que tous les apprentis, quels qu'ils soient, sont tous apprentis accompagnés par le même CFA.

Cette communication amènera à un acte politique porté par la présidente du CA de l'INSA Centre Val de Loire et par la présidence de la Chambre de commerce.

Le directeur précise que les deux parties se sont donnée une durée d'un an universitaire avec un jalon à mi-parcours pour vérifier et mettre en place cette organisation.

La présidente remercie les administrateurs pour tous les différents échanges sur ces dossiers. Elle clôture la séance en donnant la date du conseil d'administration de la rentrée qui aura lieu jeudi 13 novembre à 14h30 sur le campus de Blois.

La présidente du conseil d'administration



Muriel HAUTEMULLE



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 13 novembre 2025**

Délibération n°2025-11-13-1.2 portant autorisation donnée au Directeur  
de procéder à la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour le développement immobilier  
du campus de Blois de l'INSA Centre Val de Loire dans le cadre  
du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027

Le conseil  
d'administration de l'INSA Centre Val de Loire,

**VU :**

- Le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1 et suivants et L.715-1 et suivants ainsi que les articles R.719-4 et suivants et R.719-51 et suivants ;
- Le code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2-1° ;
- Le budget initial 2025 de l'établissement, adopté par le conseil d'administration le 12 décembre 2024 ;
- La délibération n°2023-12-14-3.10 du 14/12/2023 donnant délégation de pouvoir au directeur
- Le volet enseignement supérieur du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 conclu le 7 mars 2022 et son avenant n°1 en date du 23 novembre 2023 ;
- La convention pour le financement et la maîtrise d'ouvrage relative à la restructuration et l'extension du campus de l'INSA CVL à Blois signée entre l'Etat, la Région CVL, la communauté d'agglomération de Blois et l'INSA CVL le 31 janvier 2025 ;
- L'arrêté en date du 10 mars 2025 du conseil Départemental du Loir et Cher relatif à l'aide attribuée dans le cadre de l'opération de développement immobilier du campus de Blois de l'INSA CVL ;
- L'avis d'appel public à la concurrence transmis au JOUE n°159958-2025 et au BOAMP avis n° 25-27331 le 12 mars 2025 et sur la plateforme PLACE ;
- Le marché public n°2025-04 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le développement immobilier du campus de Blois, en application des articles R.2171-15 et suivants du code de la commande publique ;
- L'arrêté portant composition du Jury de maîtrise d'œuvre pour le développement immobilier du campus de Blois en date du 16 mars 2025 ;
- Le jury réuni le 19 mai 2025 pour analyse des candidatures et sélection des 3 candidats invités à concourir ;
- Le jury réuni le 13 octobre 2025 pour analyse des offres initiales des candidats invités à concourir ;
- Le jury réuni le 6 novembre 2025 pour analyse des offres finales.

**RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'OPERATION**

L'objectif est de réaliser l'opération inscrite au CPER 2021 -2027 pour le campus de Blois de l'INSA Centre Val de Loire comprenant :

- La réhabilitation partielle des secteurs pédagogiques du bâtiment Gambetta,
- La transformation des anciens secteurs de bureaux de la halle technologie en espaces de salles de travaux pratiques
- La réhabilitation d'un espace de 45 m² dans le bâtiment Chocolaterie
- La création de surfaces pédagogiques en extension du bâtiment Tillion
- La création d'un nouveau bâtiment en fond de parcelle sur le site Tillion
- La réhabilitation de quelques locaux dans le bâtiment Tillion

Cette opération a comme principaux objectifs de permettre l'accueil de plus 1 150 étudiants à l'horizon 2035 sur le campus de Blois, de rationaliser les occupations et d'accompagner les nouvelles formes de pédagogie.

Le projet comprend la réalisation d'un ensemble de travaux, pour un total de 2 225m²SU.

L'opération comprend des interventions sur les 2 sites du campus de Blois et dans chacun des 4 bâtiments existants.

Pour le bâtiment Gambetta, l'opération consistera en une restructuration intérieure, y compris réintégration des surfaces vacantes d'ancien logement de fonction, sans modification de façade et limitée à certains secteurs : Au R+1 pour la création d'une plateforme Encadrement ; Au R+2 pour agrandissement de la plateforme Administration et logement Recherche.



Pour le bâtiment Halle Technologie, dédié à l'enseignement pratique avec regroupement de toutes les salles de TP ; regroupement des bureaux du service logistique IFR ; restructurations intérieures, sans modification de façade, limitées à certains secteurs : Au R+1 pour la création d'une salle de TP banalisée ; Au R+2 pour la création de 2 salles TP (compris accès toiture-terrasse) ; En toiture-terrasse pour l'installation d'équipements techniques d'expérimentation destinés aux TP de la nouvelle option Energies Renouvelables du département GSI.

Pour le bâtiment Chocolaterie : restructurations intérieures sans modification de façade, intégrant l'occupation de surfaces vacantes pour l'agrandissement de la plateforme scolaire et vie étudiante.

Pour le bâtiment Tillion, Restructurations intérieures modification de façade limitées à certains secteurs et Réalisation d'une extension neuve à R+1/R+2 pour 9 salles de cours, au droit du parking de surface existant et dans le prolongement du bâtiment existant.

Enfin la réalisation d'un bâtiment neuf à RDC/R+1/R+2 dans le secteur Est, laissé en attente du terrain d'assiette, à vocation principale pédagogique, comprenant la création de 11 salles de TD 30 places équipées en réseau à RDC et en étages.

Les constructions neuves seront de niveau E3C1 du label E+C-.

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases pour garder une activité constante sur les sites :

- Phase 1 les opérations du site Tillion
- Phase 2 le site Gambetta
- Phase 3 la Halle Technologie
- Le bâtiment Chocolaterie sera en travaux pendant une des 3 phases précédentes

La consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre conformément au code de la commande publique dans son article R-2431-4 complété par l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Le présent marché a pour objet de confier au maître d'œuvre les éléments de mission suivant :

- Diagnostic ; Avant-Projet sommaire (dans le cadre du concours) pour les bâtiments réhabilités et le bâtiment neuf ;
- Avant-Projet définitif ; Études de projet ; Assistance au Maître d'ouvrage pour la passation des contrats de Travaux ;
- Visa des études d'exécution faites par les titulaires des marchés de travaux ; Direction de l'exécution des contrats de travaux ; Assistance au Maître d'ouvrage pour la réception des travaux et pendant la période de garantie de parfait achèvement ; Coordination du Système de Sécurité Incendie

La part affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle (hors prestation intellectuelles et frais divers) estimée par l'Acheteur était de 6 520 000 € HT.

La durée prévisionnelle du marché est de 44 mois, y compris période de garantie de parfait achèvement des travaux.

Considérant la proposition du Jury d'attribuer le marché au groupement : **VALLET DE MARTINIS**

Considérant le règlement de consultation en phase offre du marché, notamment l'article 4 relatif au versement de prime ;

**Le conseil d'administration approuve :**

#### **Article 1 : Attribution**

Le conseil d'administration de l'INSA CVL autorise l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le développement immobilier du campus de Blois de l'INSA Centre Val de Loire au groupement : **VALLET DE MARTINIS** pour un montant de **776 400 € HT**.

#### **Article 2 : Autorisation**

Le conseil d'administration de l'INSA CVL autorise son directeur à procéder à la passation du marché de maîtrise d'œuvre avec le candidat désigné ci-dessus, et à signer l'ensemble des pièces d'exécution du marché au prix global et forfaitaire provisoire d'un montant de **776 400 € HT**.



**Article 3 : Autorisation**

Le conseil d'administration de l'INSA CVL autorise son directeur à verser une prime d'un montant de 68 500 € HT à chaque candidat invité à concourir et non retenu à l'issue de la procédure.

**Effectif statutaire : 40**

Membres en exercice : 39

**Quorum :**

Membres présents : 27

Membres représentés : 6

Total : 33

**Résultats des votes :**

Abstentions : 2

Blanc(s) ou nul(s) :

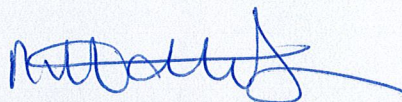
**Suffrages exprimés : 31**

Pour : 31

Contre :

La délibération portant autorisation donnée au Directeur de procéder à la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour le développement immobilier du campus de Blois de l'INSA Centre Val de Loire dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 est adoptée à la majorité.

Fait à Blois, le 13 novembre 2025



Muriel HAUTEMULLE  
Présidente du conseil d'administration